



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

**Absent excusé** : M. CONRAD-BRUAT Laurent

**Pouvoirs** : Mme BOUILLER Virginie donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia, M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. BALDY Patrick

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2025/21

### **Objet : Remplacement d'un membre de la commission des Finances**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

VU la délibération n°2020/24 prise en conseil municipal en date du 19 juin 2020 portant adoption de la liste des commissions municipales et désignant les représentants au sein de ces commissions : Commission Urbanisme et Affaires Foncières, Commission Environnement et Développement Durable, Commission des Finances, Commission Social, Commission Communication et Vie Associative, Commission Travaux ;

VU la délibération n°2024/21 prise en conseil municipal en date du 25 avril 2024 portant modification de la composition des commissions municipales suivantes : Commission Environnement et Développement Durable et Commission Social ;

VU la délibération n°2024/34 prise en conseil municipal en date du 25 septembre 2024 portant modification de la composition des commissions municipales suivantes : Commission Urbanisme et Affaires Foncières, Commission des Finances, Commission Social et Commission Travaux ;

**CONSIDÉRANT** le décès de Monsieur Marc LUCAS, Adjoint au Maire en charge du Budget et des Finances ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de remplacer Monsieur LUCAS au sein de la commission des Finances dont il était membre ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L.2121 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations pour désigner les représentants au sein de ces commissions ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** à l'unanimité que l'élection du nouveau membre de la commission des Finances se fera par un vote à main levée.

**DÉSIGNE** M. SERPETTE Patrick pour siéger à cette commission.

**MODIFIE** la composition de la commission des Finances comme suit :

Présidence : Maire	
Membres :	M. SERPETTE Patrick
	Mme JOURDAN Patricia
	M. CORRE Daniel
	M. GAULE Sylvain
	Mme LEGRAS Evelyne

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 27 juin 2025

Pour extrait conforme



**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**